



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 88177

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la possibilité d'équivalence pour l'accession directe d'un docteur de sciences de la vie aux études de médecine à partir de la 1^{re} année du 2^e cycle des études médicales (DCEM 1, 3^e année universitaire). Les solides connaissances en biologie acquises au cours du cursus universitaire ainsi que la perception du milieu médical et de la recherche en biologie-santé ne feraient-elles pas du docteur en sciences un candidat appréciable pour l'accession à une telle équivalence. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de prévoir l'accession directe en DCEM 1 aux docteurs en sciences de la vie.

Texte de la réponse

À ce jour le doctorat ne figure pas parmi les diplômes qui permettent, en application des dispositions de l'arrêté du 26 mars 1993, de solliciter une admission en première année du deuxième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Cet arrêté réservait cette possibilité d'accès à certaines catégories très limitées de candidats, notamment à des diplômés de certaines écoles d'ingénieur, pour un nombre réduit de postes fixé annuellement par arrêté des ministres chargés respectivement de l'enseignement supérieur et de la santé. Dans le cadre de la réflexion actuellement menée sur l'intégration des études médicales dans le nouveau schéma licence-master-doctorat, il a été décidé que l'augmentation du nombre de postes pour les passerelles d'accès aux études médicales devrait avoir pour corollaire l'élargissement de cette possibilité à de nouvelles catégories de bénéficiaires, parmi lesquels pourraient notamment figurer les titulaires d'un doctorat. Un arrêté, actuellement en préparation, prévoit d'intégrer le doctorat à la liste des diplômes qui permettent de bénéficier de la procédure prévue par l'arrêté du 26 mars 1993.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88177

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2325

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5198